

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

### 1.1 Informations sur le produit

**Nom du produit** : TONICLER

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation de la substance/du mélange** : Substance de croissance

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : Nufarm S.A.S.  
28, boulevard Camélinat  
F-92230 GENNEVILLIERS  
FRANCE  
Tél: 01 40 85 50 50  
Fax: 01 47 92 25 45  
E-mail:francoise.galland@fr.nufarm.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: 01 40 85 51 15

### Téléphone INRS

: 01 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

**Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.**

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon les Directives CE (Classement et étiquetage conformément à la réglementation de la Communauté Européenne :)**

**Pictogrammes de danger** :



Nocif

**Phrase(s) R**

: R63

Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**Phrase(s) S**

: S 2

S13

S 7/8

S49

Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TONICLER  
Version 1.4

Date de révision: : 01/12/2011

Date d'impression : 01/12/2011

**Information supplémentaire** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : poudre mouillable  
Alpha-naphtylacétamide (NAD) 8,2 %

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS	Classification	Concentration
Alpha-naphtylacétamide (NAD)	86-86-2	201-704-2	Acute Tox.H302 Repr.H361d Xn R22 -R63	8,2 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Amener la victime à l'air libre.
- Contact avec la peau** : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion** : Rincer la bouche avec de l'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Traitement symptomatique.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** : Traitement symptomatique



## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Eau pulvérisée  
Sable  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie** : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Information supplémentaire** : Procédure standard pour feux d'origine chimique.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

**Conseils supplémentaires** : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TONICLER  
Version 1.4

Date de révision: : 01/12/2011

Date d'impression : 01/12/2011

d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** : Conserver hors de la portée des enfants.  
Conserver dans le conteneur d'origine.  
Conserver dans un endroit sec.  
Stocker à une température supérieure à - 5°C

**Précautions pour le stockage en commun** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire** : En cas de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**Protection des mains** : Gants en nitrile

**Protection des yeux** : Lunettes de sécurité

**Protection de la peau et du corps** : Vêtements de protection à manches longues

**Mesures d'hygiène** : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TONICLER  
Version 1.4

Date de révision: : 01/12/2011

Date d'impression : 01/12/2011

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Forme** : poudre

**Couleur** : grisâtre

### Données de sécurité

**Point d'éclair** : non applicable

## 9.2 Autres informations

**pH** : Note: non applicable

**Densité** : 0,47 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

**Stable dans les conditions recommandées de stockage.**

### 10.2 Stabilité chimique

**Stable dans des conditions normales.**

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

**Conditions à éviter** : Exposition à l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

**Matières à éviter** : donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Information** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TONICLER  
Version 1.4

Date de révision: : 01/12/2011

Date d'impression : 01/12/2011

supplémentaire

même.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Information écologique supplémentaire** : Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

**Emballages contaminés** : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR**

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Stockage** : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : NC

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

**R22** Nocif en cas d'ingestion.  
**R63** Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

**H302** Nocif en cas d'ingestion.



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TONICLER  
Version 1.4

Date de révision: : 01/12/2011

Date d'impression : 01/12/2011

**H361d**

Susceptible de nuire au fœtus.

Information supplémentaire

**Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.**